À l'occasion de la Journée de lutte contre les hépatites virales, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a annoncé l'accès universel aux traitements innovants contre l'hépatite C. Chaque malade qui le souhaite pourra en bénéficier. Ces traitements sont actuellement réservés en priorité aux patients dont l'état de santé est le plus préoccupant, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

En s'engageant pour l'accès universel aux traitements contre l'hépatite C, Marisol TOURAINE choisit d'assurer à toutes les personnes infectées l'accès à un médicament antiviral particulièrement efficace. L'accès à ce traitement ne dépendra plus que du choix du patient éclairé par son médecin.

Cette initiative va de pair avec une renégociation du prix de ces médicaments, particulièrement onéreux, afin de préserver les comptes de l'Assurance maladie. Pour compléter les mesures de régulation déjà adoptées, la ministre a demandé au Président du Comité économique des produits de santé (CEPS) de mener de nouvelles négociations avec les industriels.

L'accès universel aux traitements contre l'hépatite C vient compléter les mesures majeures adoptées en matière de prévention, de dépistage, d'accompagnement des populations les plus exposées au risque d'hépatites virales, notamment dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé : création des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD), possibilité pour les associations de réaliser des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), expérimentation des salles de consommation à moindre risque (SCMR).

Marisol TOURAINE a déclaré : « *Le progrès thérapeutique permet aujourd'hui de guérir l'hépatite C. Les nouveaux traitements disponibles sur le marché sont, à ce titre, porteurs d'espoir pour les 500 000 personnes atteintes de cette maladie en France. En dépit de leurs prix élevés, nous avons traité 30 000 patients, dont l'état de santé était particulièrement préoccupant. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et garantir l'accès de tous les malades à ces traitements. Au nom du progrès médical. Au nom, aussi, de notre engagement contre les inégalités de santé.* ».